

MODALITES DE REPRISE DE L'ACTIVITE ARTS DU CIRQUE POUR LA RENTREE 2020-2021

Cher.e.s usagers,

A la suite des nouveaux textes parus et des réponses du ministère de la Culture aux questions de la FFEC (Fédération Française des Ecoles de Cirque), les écoles de cirque peuvent reprendre leurs activités, tout en respectant les recommandations sanitaires gouvernementales : gestes barrières, lavage des mains régulier, distance de 1 m à respecter, et le port du masque (sauf pendant l'activité).

Notre activité pluridisciplinaire utilise comme moyen d'apprentissage, le corps, les agrès et le matériel pédagogique.

Le contact et l'accompagnement des enfants par les formateurs sont indispensables à l'enseignement des arts du cirque (parades, sécurité, aide à la réalisation des différentes situations techniques et artistiques...).

Pour assurer davantage la sécurité des élèves, la qualité de l'enseignement et le respect des consignes sanitaires, nous avons préconisé les modalités suivantes :

- Constituer des groupes stables
- Limiter les effectifs à 10 participants par formateur (au lieu de 12)
- Réduire la capacité d'accueil pour favoriser plus d'espace d'évolution
- Répartir les groupes dans les différentes salles d'activités :
 - 1 salle de 900 m² équipée de portique aérien et d'infrastructures importantes, (opérationnelle aux beaux jours)
 - 1 salle de 260 m² équipée de portique et d'agrès spécifiques à l'acrobatie (trampoline, piste Tumbling, cascades...)
 - 2 salles de 100 m² chacune dédiée à l'équilibre sur objet (boule, fil, Rolla Bolla, échasses...) et jonglerie

- Investir et équiper les salles de matériel et d'agrès suffisants de façon à ce que chaque élève dispose de son propre matériel
- Nettoyage régulier des locaux (entreprise professionnelle spécialisée pour cette mission)
- Les formateurs disposeront de masque pendant toute la séance
- Lavage des mains régulier : une solution hydro alcoolique et du savon liquide sont à disposition des usagers
- Aération des salles d'activité et des locaux quotidiennement

Responsabilités des usagers :

- **Vérifier la température** de votre enfant et la vôtre (cours adultes) avant l'arrivée à l'Ecole des arts du cirque et informer l'équipe des différents symptômes (fièvre, mal de tête, courbature....)
- Certains parents nous ont signalé être des personnes à risques.
Afin de les protéger davantage, veuillez nous **informer immédiatement** si un cas de suspicion lié au COVID 19 apparaît dans votre entourage ou celui de votre enfant pour avertir le groupe concerné.

Les stages de cet été, réalisés dans les mêmes conditions que celles citées ci-dessus, se sont très bien déroulés. Les retours ont été positifs.

Malgré cette crise sanitaire et la canicule de cet été, vous êtes plus de 1 150 usagers inscrits au sein de La Carrière (800 sur les stages 2019-2020 et 330 sur les cours pour la rentrée 2020-2021). Nous sommes très reconnaissants pour votre fidélité envers la structure.

L'Ecole des arts du cirque et son personnel mettent tout en place pour que cette rentrée s'effectue dans de bonnes conditions de sécurité et de qualité d'apprentissage pour tous nos usagers.

Nous comptons vivement sur votre confiance et votre collaboration.

L'équipe de La Carrière